

L'Écho Chapellois



E DITO

Numéro 114
Février 2019

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale
P 2 à 11
- Associations
P 12 à 15
- Mémento pratique
P 16

En ce début 2019, il nous faut plus que jamais rester vigilants concernant la vie dans notre Commune : tous les services que nous proposons, toutes les animations associatives que nous soutenons, tous les financements dont nous pourrions bénéficier pour poursuivre nos équipements, afin d'accueillir de nouveaux habitants. Tout cela permettra d'établir notre budget 2019 qui devra être voté vers la mi-Avril lorsque nous connaîtrons les dotations de l'Etat et notamment la taxe d'habitation que le gouvernement a souhaité supprimer, sans savoir comment les communes seront compensées.

Nous venons de lancer un autre sujet important concernant l'assainissement collectif et de son adaptation pour accueillir de nouveaux habitants, voire de nouvelles entreprises.

L'aménagement de la Rue du Plat d'Or pour sécuriser les cheminements piétons a fait l'objet de quelques démarches avant que cette rue ne soit totalement remaniée.

Suite à l'incendie du garage du Canut, nous sommes attentifs à sa remise en service et nous avons assuré à son propriétaire de notre aide, dans la limite de nos compétences évidemment.

Vers début Avril, nous mettrons en place un nouveau site internet financé par la Communauté de Communes, avec un travail important fourni par Mme LE LAY Linda pour actualiser les nouvelles rubriques. Parmi les nouveautés de ce site, il y aura la possibilité de consulter ce dernier, sur les tablettes ou smartphone.

L'aire de vidange de Camping Car est en cours de finalisation. Elle permettra aux Camping-Caristes de faire une pause à La Chapelle-Bouëxic et d'y réaliser peut-être, quelques achats. Ce service sera facturé 2 Euros.

Il va bientôt être temps de préparer, pelles, bûches, râtaux car le printemps arrive.

Très cordialement
Le Maire.



« Nos amis les bêtes ». La commune est régulièrement sollicitée par ses habitants concernant des chiens ou chats errants. En cas d'impossibilité de retrouver, dans un bref délai, les propriétaires, nous sommes amenés à appeler « Chenil Services » qui vient capturer ces animaux. Malgré les désagréments causés aux propriétaires qui doivent aller chercher les animaux, il s'agit pour la commune de maintenir la tranquillité publique.

Réunion du 3 décembre 2018

- **Résultats définitifs de la consultation selon la procédure adaptée : marché de maîtrise d'œuvre - projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatif**

M. le Maire fait part des résultats d'ouverture des plis consécutivement à la commission d'ouverture des plis du 12 Novembre 2018, à l'audition de trois cabinets d'architecte du 23 Novembre 2018 et à la dernière réunion de la commission d'ouverture de plis du 27 Novembre 2018, dans le cadre de la consultation selon la procédure adaptée relative au marché de maîtrise d'œuvre inhérent au projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatif. L'offre du cabinet le mieux-disant est celle du cabinet Yann HUET - DESIRS D'ESPACES pour un montant global de 56 500,00 € HT soit 67 800,00 € TTC, mission OPC et SSI comprise dans le cadre d'un groupement dont les membres sont les suivants et les prestations décomposées comme suit :

- **Tranche ferme** : 25 220,00 € HT soit 30 264,00 € TTC dont :
 - Cabinet Yann HUET – DESIRS D'ESPACES – Architectes, mandataire du groupement : 18 120,00 € H, soit 21 744,00 € TTC.
 - FORCES et APPUIS - cotraitant n°1 : 2 600,00 € HT, soit 3 120,00 € TTC.
 - ECIE : cotraitant n°2 : : 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC.
- **Tranche conditionnelle** : 31 280,00 € HT soit 37 536,00 € TTC
 - Cabinet Yann HUET – DESIRS D'ESPACES – Architectes, mandataire du groupement : 25 880,00 € HT, soit 31 056,00 € TTC.
 - FORCES et APPUIS - cotraitant n°1 : 600,00 € HT, soit 720,00 € TTC.
 - ECIE : cotraitant n°2 : : 4 800,00 € HT soit 5 760,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir, dans un premier temps, le cabinet Yann HUET – DESIRS D'ESPACES – Architecte – 54, boulevard Villebois Mareuil – 35000 RENNES consécutivement à la procédure adaptée relative au marché de maîtrise d'œuvre inhérent au projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatif, pour la tranche ferme pour un montant global de 25 220,00 € HT, soit 30 264,00 € TTC. La tranche conditionnelle sera validée sous réserve des résultats de la consultation selon la procédure adaptée pour les travaux et sous réserve d'accord des subventions.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différentes pièces inhérentes à ce marché de maîtrise d'œuvre.

- **Vente du lot n°12 : Eco-quartier du Pont-es-Frères**

M. le Maire fait part de la demande d'acquisition du lot n°12 d'une superficie de 504 m² situé dans le lotissement communal – Eco-quartier du Pont-es-Frères de la part de Mr et Mme LUCAS Ludovic et Alice. Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 Juin 2016 arrêtant le prix de vente des différents lots et propose donc de vendre ledit lot au prix de 43 848 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la vente du lot n° 12 de l'Eco-quartier du Pont-es-Frères d'une superficie de 504 m² au prix de 43 848 Euros à Mr et Mme LUCAS Ludovic et Alice domiciliés 3, rue du Champ-Jacquet – 72290 COUR LE BŒUF.
- Charge Maître Armel BOUTHEMY, Notaire, 33, rue de Guer à VAL D'ANAST de la rédaction de l'acte.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature de l'acte.

- **Demande de vente du chemin privé au lieu-dit « Le Fougeray de Bas**

M. le Maire donne lecture du courrier recommandé du 21 Novembre 2018 émanant de Mr LARCHER Jacques sollicitant l'acquisition par la Commune de son chemin privé sis « Le Fougeray de Bas » en LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis défavorable à l'acquisition du chemin sis Le Fougeray de Bas appartenant à Mr LARCHER Jacques, en effet ce chemin privé ne dessert aucune autre propriété que celle du demandeur.

- **Renouvellement d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. Considérant qu'en raison de l'augmentation d'activités (urbanisme, comptabilité, remplacement accueil, secrétariat de Mairie et Agence Postale), il y a lieu de renouveler un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17,30/35^{ième}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide

- Article 1 : De renouveler un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 17,30/35^{ième}.
- Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif – Echelle C1 – 1^{er} Echelon – IM 325 – IB 347.
- Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 9 Janvier 2019 jusqu'au 8 Juillet 2019.
- Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

- **RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) et CI (Complément Indemnitaire) : détermination de l'enveloppe indemnitaire**

Le nouveau régime indemnitaire des agents municipaux se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE),
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI).

M. le Maire propose d'attribuer une enveloppe d'un montant de 13 687,69 € pour le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel se décomposant comme suit :

- IFSE : Indemnité de Fonction, de sujétion et d'Expertise : part fixe : environ 60 % : 8 372,63 €
- CI : Complément Indemnitaire : environ 40 % : 5 315,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.
- décide de l'attribution du RIFSEEP aux agents titulaires et stagiaires de la Commune dans les conditions désignées ci-dessus pour l'année 2018.

- **ACPG -CATM : Demande de subvention exceptionnelle**

M. le Maire donne lecture du courrier de l'association ACPG – CATM de LA CHAPELLE-BOUEXIC sollicitant une subvention exceptionnelle d'un montant de 162,90 € dans le cadre des cérémonies du centenaire du 11 Novembre 1918.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 162,90 € à l'association ACPG – CATM de LA CHAPELLE-BOUEXIC dans le cadre des cérémonies du centenaire du 11 Novembre 1918.

• **Présentation du projet d'antenne – relais sur le secteur des Champs-Toussiers par FREE-MOBILE**

Mr Jean-Claude ARAUJO-OLIVEIRA, chargé de recherche et négociation de FREE-MOBILE, présente le projet d'antenne-relais sur le secteur des Champs-Toussiers : parcelle ZR n° 520.

1°) Motivation du projet

Ce projet consiste en l'installation d'une antenne relais d'une hauteur de 30 mètres, située à 92 mètres de l'habitation la plus proche. FREE MOBILE propose un projet de bail de location pour un loyer annuel de 5 000 € sur une durée de 12 ans. Le coût de l'installation pour FREE MOBILE est de 200 000 €, amortis sur 8 ans.

Compte-tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, FREE MOBILE est engagée dans un programme soutenu de déploiement de Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) dans l'ensemble des territoires.

L'évolution de la couverture est la suivante :

- 2012 : 27 % de la population
- 2015 : 75 % de la population
- 2018 : 80 % de la population.

FREE-MOBILE est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales. Un objectif de couverture de 100 % du territoire a été fixé d'ici 2022. Il existe actuellement un maillage de 75 000 antennes sur le territoire. L'itinérance avec ORANGE prendra fin d'ici 2020. La construction de 5000 antennes par opérateur est prévue d'ici 2022, soit 20 000 antennes par 4 opérateurs.

2) Engagement de FREE MOBILE et rappel des positions des autorités sanitaires sur les antennes relais

La réglementation relative à l'exposition du public est encadrée par le décret n° 2002.775 du 3 Mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et par la circulaire du 16 Octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais. L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) assure la garantie du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation. Valeurs limites d'exposition : On mesure l'intensité du champ électrique en volts par mètre (v/ml).

- 2 G : 41 à 58 V/M
- 3 G : 41 à 61 V/M
- 4 G : 36 à 61 V/M
- Télévision : 31 à 41 V/M

3) Aspects techniques

- Critères d'implantations des pylônes

L'antenne relais ne doit pas être trop éloignée d'un poteau électrique. La Commune ne doit pas payer l'extension électrique auprès d'EDF. Le pylône ne doit pas être implanté à proximité de sites sensibles :

- Ecoles maternelles et primaires
- Crèches
- EHPAD

L'opportunité de l'installation d'une antenne relais en fonds de vallée est posée. Le rayon de couverture est le suivant :

- Terrain plat : 5 kms
- Terrain non plat : 2 kms

La question de l'installation d'une antenne sur le pylône SFR de Bel-Air est posée. Cette installation n'est pas possible car le pylône ne supportera pas la charge. Il est également suggéré de faire une étude concernant l'installation d'une antenne relais sur le terrain des lagunes afin de bénéficier d'un positionnement plus éloigné des habitants. Enfin il est demandé à FREE MOBILE d'effectuer une simulation de couverture dans l'hypothèse de l'installation d'une antenne relais sur le site des Champs-Toussiers.

Au vu de ces éléments techniques, une décision sera arrêtée ultérieurement par le Conseil Municipal.

Compte-rendu de la visite des élus du 17 Novembre 2018

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la visite des élus du 17 Novembre 2018. Etaient présents : MM. LERAY M. – CHAUDAGNE M. – Mme LEBRET L. – MM. KERGOURLAY J.P – LARCHER E. – COUDRAIS R. – MORAZIN R. – LEMOINE P.

1 - Projet d'acquisition de trottoir appartenant à Mrs GICQUEL Jean et GICQUEL Hervé

L'objectif de l'acquisition est de permettre la circulation piétonne en sécurité sur site communal. 3 solutions :

- ne rien faire car il serait jugé que cette acquisition n'est pas utile.
- mettre en place un plan d'alignement.
- chercher un compromis facilitateur.

La 3^{ème} solution demande à chiffrer la construction d'un trottoir d'un mètre dix de largeur sur toute la longueur.

2 – Ecoulement des eaux pluviales – Rue du Clos Eon - A chiffrer

- Retravailler la traversée des eaux pluviales en sifflet pour éviter 2 angles droits qui ralentissent les eaux.
- Curer les fossés pour adapter la hauteur du fossé et des buses.
- Poser un piège à eau pour récupérer les eaux qui viennent de la rue du Plat d'Or et du ruissellement de la rue du Clos Eon vers chez Mr SALMON.
- Recalibrer un fossé le long du terrain de Mr et Mme HELIGON qui reçoivent les eaux pluviales sur leur terrain.

3 – Ecoulement des eaux pluviales Impasse du Plat d'Or :

- Refaire un bornage pour délimiter la voie communale.
- Empêcher les eaux pluviales de la Rue du Plat d'Or de s'écouler sur les terrains et maisons de Mr et Mme HIGNET et Mr GIBOUIN.
- Revoir la canalisation qui passe derrière chez Mr et Mme HIGNET et traverse la rue sans regards aux raccordements.
- Collecter les gouttières de Mr et Mme HIGNET, Mr GIBOUIN notamment.

En annexe :

- Réaliser une plateforme pour les poubelles.
- Déplacement du laisser le passage pour dégager la visibilité vers la Rue de Bout de Lande pour sortir.

4 - Demande d'acquisition du point d'eau de La Hirlais par Mr et Mme GADONNEIX.

La parcelle concernée mesure 1016 m² et possède un point d'eau autrefois entretenu par un riverain.

Questions à régler avant de lancer ou pas une enquête publique :

- Quel intérêt pour les pompiers, de ce point d'eau ?
- Quels sont les avis des riverains (présents lors de la visite : des remarques ou questions sont possibles jusqu'au 15 décembre).
- Quels intérêts à long terme de ne pas privatiser ce lieu ou d'y imposer des conditions de son utilisation par la Commune.
- Quel prix pourrait être vendu cet espace ?
- Un autre riverain pourrait être intéressé par une partie de la parcelle.
- Comment matérialiser une partie restant communale pour l'écoulement des eaux venant notamment de la Croix du Goulet.

Ces questions abordées et tranchées permettraient ou pas de lancer une enquête publique début janvier ou février.

• Arrêt du WIMAX et actions du Département

M. le Maire donne lecture du courrier du 9 Novembre 2018 de Mr le Vice-Président du Conseil Départemental en charge des usages du numérique informant les usagers du démontage prochain des relais WIMAX. Cette technologie avait été mise en place pour fournir le haut débit aux habitants dépourvus de tout accès à internet.

Le dispositif WIMAX est remplacé progressivement par les réseaux de fibre optique ou de nouvelles offres de type « 4 G fixe ».

- **Bilan d'activité de l'Agence Postale de LA CHAPELLE-BOUEXIC**

M. le Maire fait part du bilan d'activité de l'Agence Postale de LA CHAPELLE-BOUEXIC effectué par la Poste.

- Activité 2017 : 17 767 points
- Activité 2018 : 16 572 points

Le nombre moyen d'opération est de 24 opérations par jour avec accueil de 17 clients. Le suivi d'objets distribués s'élève à 569 par an et le cumul d'objets suivis déposés s'élève à 985. La Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC en terme d'activités est en deuxième position sur 39 Communes derrière la Commune de BOURG DES COMPTES.

- **Bilan garderie**

La fréquentation de la garderie étant chargée le mardi et le jeudi, il est proposé de mettre en place une étude surveillée le mardi et le jeudi de 17h00 à 17h45.

Compte-rendu de la dernière réunion du SMICTOM

- extension des consignes de tri :

Les matières plastiques doivent être déposées dans les bacs jaunes

- gestion des accès déchetterie :

Les 8 sites seront équipés de badges pour un coût global de 340 000 €.

- nombre de passages en déchetterie :

12 à 14 fois par an

- débat d'orientation budgétaire :

Il est prévu une augmentation du budget 2019 de 7,50%. L'augmentation de la redevance d'ordures ménagères s'élèvera à 7,5 % pour 2019.

Réunion du 7 Janvier 2019

- **Rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique : gîte : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)**

M. le Maire donne lecture du mail du 28 Septembre 2018 relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2019. Il rappelle les délibérations suivantes :

- délibération du 8 Janvier 2018 : marché d'assistance aux Communes de moins 2 000 habitants : projet ex « Bonne Franquette »- proposition de mission d'assistance de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille et Vilaine.
- délibération du 8 Octobre 2018 : étude SADIV (SPL) : rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatifs : validation de l'étude.
- délibération du 8 Octobre 2018 : rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatifs : plan de financement.
- délibération du 3 Décembre 2018 : résultats définitifs de la consultation selon la procédure adaptée : marché de maîtrise d'œuvre – projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatif.

Dans ce cadre, M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux de 25 % du montant HT des travaux avec un plafond de 400 000,00 € HT et une subvention d'un montant de 50 000,00 € concernant la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre des Contrats de ruralité.

La Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC souhaite développer une offre d'hébergement touristique sur la Commune. Cette offre doit pouvoir s'adresser à une clientèle locale à la recherche de solution d'hébergement dans le cadre d'événements privés, sportifs et associatifs, mais aussi à une clientèle de passage, dans le cadre d'un développement touristique. En effet, la Commune est située dans une zone riche en activités touristiques, circuits de randonnée et lieux de visite. L'aménagement de gîtes d'une capacité de 25 à 30 lits a donc été étudié et serait réalisé dans les locaux de l'ex « Bonne Franquette » appartenant à la Commune.

L'aménagement de cette infrastructure d'hébergement touristique de type « gîtes » correspond à différents objectifs.

- soutien des actions de stratégie touristique de VHBC constatant le manque d'hébergements de groupe sur son territoire, pour fixer les touristes.
- renforcement du tissu commercial local en apportant une activité supplémentaire aux commerces chapellois (boulangeries, restaurant, boucherie épicerie notamment).
- revitalisation du centre-bourg et valorisation du patrimoine existant.
- développement des activités sportives existantes avec l'ouverture d'un centre labellisé VTT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement suivant :

Plan de financement

Dépenses HT : 550 727,00 € HT	Recettes HT : 550 727,00 €
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Architecte</u> (mission de maîtrise d'œuvre : 56 500,00 € HT - <u>Géomètre</u> : 3 880,00 € HT - <u>Mission SPS</u> : 19 872,00 € HT <u>et mission de contrôle</u> - <u>Travaux</u> : 470 475,00 € HT 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat : DETR : 100 000,00 € (400 000 € x 25 %) - <u>DSIL</u> : 50 000,00 € (Dotation de Soutien à L'Investissement Local) au titre contrat de ruralité - <u>Région</u> : 65 000,00 € - <u>Département</u> 120 000,00 € (contrat de territoires) - <u>Autofinancement</u> : 97 727,00 € - <u>Emprunt</u> : 120 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement de type gîte - gîte d'étape.
- approuve le plan de financement mentionné ci-dessus.
- décide de solliciter de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – Exercice 2019 – et une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre des contrats de ruralité.

- **Projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée : mission SPS, mission de contrôle technique**

Dans le cadre du projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique, M.le Maire propose de lancer une consultation selon la procédure adaptée pour les missions suivantes :

- mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)
- mission de contrôle technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les missions suivantes : mission SPS, mission de contrôle dans le cadre du projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique.

- **Agence postale : travaux de réfection de peinture et travaux d'accessibilité**

M. le Maire fait part du devis proposé par une entreprise concernant la réfection des peintures de l'Agence Postale pour un montant de 1 011,00 € TTC. Il spécifie que la Poste versera une subvention de 50 % dans le cadre de ces travaux . Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au devis ci-dessus concernant la réalisation des travaux suivants à l'Agence Postale : travaux de réfection des peintures.

- **Etude surveillée**

En raison de l'importance des effectifs fréquentant la garderie le mardi et le jeudi soir, M. le Maire propose de mettre en place une étude surveillée le mardi et le jeudi soir de 17h00 à 17h45 au même tarif que le tarif de la garderie, soit 0,55 €. Cette étude surveillée concernera les élèves du CP au CM2. Il sera fait appel à un agent des écoles pour assurer ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en place un service d'étude surveillée le mardi et le jeudi de 17h00 à 17h45 dans les conditions énoncées ci-dessus.

Informations

- **Réflexion concernant les modalités de révision éventuelle des horaires de l'école pour la rentrée scolaire 2019-2020**

M. le Maire rappelle la délibération du 12 Novembre 2018 décidant de lancer une réflexion concernant une modification éventuelle des horaires de l'école publique pour la rentrée scolaire 2019-2020. Cette réflexion est engagée entre la Mairie, l'équipe enseignante et le Conseil d'Ecole. Une réunion élus, parents et enseignants est programmée le jeudi 10 Janvier 2019 à 18h00. M. le Maire propose de procéder à une enquête auprès des parents d'élèves avec deux options concernant les horaires scolaires pour la rentrée 2019-2020 :

- **8h45 -12h15 et 14h15 – 16h45** ou **8h45 – 12h15 et 14h00 – 16h30**

Les réponses devront être transmises sous plis cacheté pour le 25 Janvier 2019.

L'enquête sera validée s'il est obtenu au moins 75 % de réponse et si un choix atteint les 2/3 des réponses sur 140 familles consultées. Le dépouillement de l'enquête sera réalisé le 31 Janvier 2019, la validation de l'enquête par le Conseil Municipal le 4 Février 2019 et la validation par le Conseil d'Ecole le 5 Février 2019. La réponse à l'Inspection Académique sera rendue par la Mairie le 6 Février 2019.

- **Demande de fin de disponibilité : Mme MARCADE Charlotte : adjoint territorial du patrimoine**

M. le Maire rappelle la délibération du 2 Juillet 2018 émettant un avis favorable à la demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} Octobre 2018 pour une durée de 6 mois de Mme MARCADE Charlotte – Adjoint territorial du patrimoine - en fonction à la bibliothèque municipale. Il donne lecture du courrier recommandé reçu le 6 Décembre 2018 émanant de Mme MARCADE Charlotte souhaitant mettre fin à sa période de mise en disponibilité et sollicitant sa réintégration à son poste à compter du 1^{er} Avril 2019.

Monsieur le Maire spécifie qu'il prendra un arrêté de réintégration à son poste suite à disponibilité pour convenance personnelle concernant Mme MARCADE Charlotte. Cet arrêté prendra effet à compter du 1^{er} Avril 2019.

- **Demande de subvention – Club badminton : Val d'Anast**

M. le Maire donne lecture du courrier du 30 Novembre 2018 de Mr Samuel HOCHARD – Président de Maure Badminton Club, sollicitant une subvention pour le club de badminton.

Il est proposé d'étudier ce dossier avec l'ensemble des demandes de subvention en séance de Conseil Municipal d'octobre 2019.

- **Courrier de Mr SAGLIO Gaëtan – La Roche aux Fougeroux**

M. le Maire donne lecture du courrier du 10 Décembre 2018 de Mr SAGLIO Gaëtan,spécifiant son refus d'installation de compteur Linky à son domicile.

- **Information Urbanisme**

Mr CHAUDAGNE Michel – Adjoint à l'Urbanisme, précise qu'un dossier présentant le bilan des autorisations d'urbanisme pour l'année 2018 est à la disposition de chaque conseiller municipal.

Ont été instruits en 2018 :

- 11 permis de construire
- 29 déclarations préalables
- 66 certificats d'urbanisme

R ECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes nés entre JANVIER et MARS 2003 doivent se faire recenser **avant le 31 mars 2019**. Les jeunes nés entre AVRIL et JUIN 2003 doivent se faire recenser avant le **30 Juin 2019**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille. **Contact : 02.99.92.01.15** Plus d'infos sur : www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc

E LECTIONS EUROPEENNES

Erratum : Une erreur s'est glissé dans le dernier numéro de l'Echo Chapellois,. Les élections européennes auront lieu le **Dimanche 26 Mai 2019** et non pas le Dimanche 24 Mai comme indiqué.

Avis aux nouveaux habitants : Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 mars pour vous inscrire sur les listes électorales. Pour vous inscrire, vous aurez besoin d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

T ELETHON



Cette année, notre action téléthon a permis de reverser 1232 €uros, dons de particuliers, ventes diverses, dons d'associations comme l'association de chasse Chapelloise .

C HANGEMENT DE FREQUENCES DE LA TNT.



LE 26 MARS 2019 LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS À VOS POSTES!
POUR CONTINUER À RECEVOIR LA TNT



Si vous recevez la télé par antenne râteau*, vous risquez de perdre certaines chaînes !
Pour les retrouver : c'est simple ! Le 26 mars, faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CES CHANGEMENTS :

RENDEZ-VOUS SUR WWW.RECEVOIRLATNT.FR

CONTACTEZ LE **0970 818 818** (appel non surtaxé)

* Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL ou fibre, vous n'êtes pas concernés par ces changements. #RecevoirLaTNT @RecevoirLaTNT

Le 26 mars prochain, la commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT.

Tous à vos postes pour continuer à recevoir la TNT.

Si vous recevez la télé par antenne râteau, vous risquez de perdre certaines chaînes !

Pour les retrouver : c'est simple ! Le 26 mars faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.

Pour savoir si vous êtes concerné par ces changements :

Rendez-vous sur www.recevoirlatnt.fr ou contactez le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL ou fibre, vous n'êtes pas concernés par ces changements.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE.



Comme indiqué dans l'édito, un nouveau site internet sera en ligne, début avril. Nous souhaitons recueillir vos avis. Nous vous proposons de nous faire part **pour le 8 Mars** de vos suggestions, si vous souhaitez que de nouvelles rubriques soient insérées sur ce nouveau site internet. Attention les rubriques déjà présentes sur le site in-

ternet actuel seront conservées. Pour cela envoyer un mail à lindalelay@gmail.com. Nous essayerons, dans la mesure du possible, de répondre à votre demande.

Rendez vous sur le site
www.lachapellebouexic.fr

APPLICATION « Panneau Pocket ».



Panneau Pocket : Pour être informé en continu gratuitement !

La commune s'est abonnée au service Panneau Pocket afin de transmettre aux chapellois des informations en continu sur leur téléphone portable : réunions, manifestations, alertes météo...

Consultable partout : à domicile, au travail, dans la rue...toutes les informations ou événements qui concernent la commune seront toujours à portée de main sur votre téléphone.

Un dispositif facile à installer et à utiliser pour tous !

1°) Rendez-vous sur l'App store ou Google play de votre téléphone.

2°) Saisir dans la barre de recherche « panneau pocket ».

3°) Cliquer ensuite sur le logo de Panneau Pocket puis sur installer.

4°) L'installation s'effectue toute seule.

5°) A la fin, un message apparaît en haut de votre écran.

6°) Une icône est créée sur votre téléphone. Il vous suffit de cliquer dessus puis choisir dans la liste la Commune en cliquant sur La Chapelle Bouexic n'oubliez pas de cliquer sur l'étoile au bout de la ligne.

Les informations sont accessibles, en balayant simplement votre écran avec votre doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune.

Cette application est gratuite pour les utilisateurs. Lorsqu'une information vient d'être transmise, vous recevez une notification sur votre téléphone.

Important : Lors de l'utilisation de cette application, votre numéro de mobile n'est pas demandé. Ainsi nous n'aurons jamais connaissance de votre numéro de téléphone.

Avis aux associations : N'hésitez pas à transmettre vos événements à Linda LE LAY par mail lindalelay@gmail.com ou au 02.99.92.05.71

FESTIVAL « LES CAMBROUS'RIES » du 29 mars au 13 Avril 2019.

				Tarifs	Tarifs réduits*	Qté	Total
Vendredi 29 mars (Voir page 3)	Jean Piépié	<i>Salle Saint-Michel Saint-Séglin</i>	20h30	13€	11€		
Samedi 30 mars (Voir page 3)	Jean Piépié	<i>Salle du Rotz Maure-de-Bretagne</i>	20h30	13€	11€		
Dimanche 31 mars (Voir page 4)	Daniel Robert Vincent Roca	<i>Cinéma Alliance Guipry-Messac</i>	15h00	14€	12€		
Mardi 2 avril (Voir page 5)	Auguste Wood	<i>Rest'O'Bar Comblessac</i>	20h30	12€	10€		
Mercredi 3 avril (Voir page 4)	Vincent Roca	<i>CDV Lohéac</i>	20h30	12€	10€		
Jeudi 4 avril (Voir page 5)	Auguste Wood	<i>L'Accueil Breton Guichen</i>	20h30	12€	10€		
Vendredi 5 avril (Voir page 6)	Cie des 2 Rives Les Banquettes Arrières	<i>Salle Picasso Saint-Malo-de-Phily</i>	20h30	15€	13€		
Samedi 6 avril (Voir page 7)	Dîner-spectacles Roca Wally Tiophile et la Boudette	<i>Salle Brocéliande Comblessac</i>	20h00	28€ -12 ans : 12€	26€		
Mardi 9 avril (Voir page 8)	Thierry Rocher	<i>Chez Nanou Bovel</i>	20h30	12€	10€		
Mercredi 10 avril (Voir page 8)	Thierry Rocher	<i>L'Ardoise Gourmande La Chapelle Bouëxic</i>	20h30	12€	10€		
Jeudi 11 avril (Voir page 9)	Dîner-spectacle Jean-Patrick Douillon	<i>La Fleur de Sel Maure-de-Bretagne</i>	19h30	28€ -12 ans : 12€	26€		
Vendredi 12 avril (Voir page 10)	Allez les Filles! Tiophile et la Boudette	<i>Salle des Fêtes La Chapelle Bouëxic</i>	20h30	15€	13€		
Samedi 13 avril (Voir page 11)	Dîner-spectacles Un Bonheur de Cabaret	<i>Salle du Rotz Maure-de-Bretagne</i>	19h00	35€ -14 ans : 20€			

PASS «Cambrouss'Ries 2019» (page 11) 5 places de spectacles au choix

60€

Billetterie en ligne : art-maure-spectacles.com

A vos agendas ! 2 rendez-vous sur notre commune :

Mercredi 10 Avril à 20h30 à L'Ardoise Gourmande
« Thierry ROCHER » (chansonnier, chroniqueur et auteur).

**Encas dinatoire et bistrot avec des produits locaux -
Spectacle - Salle Polyvalente
à LA CHAPELLE-BOUËXIC - Festival
Les Cambrouss'ries Vendredi 12 Avril à 20h30**
« Allez les filles » - Thiophile et la Boudette (1ère partie).

Thiophile et la Boudette (1ère partie)

Théâtre humour en gallo. Le duo original propose un spectacle sincère et coloré dans un imaginaire envoutant. Adoubé par leurs pairs « Bogue d'or et Kan ar Bobl, retrouvez les aussi sur France Bleu Armorique.

« Allez les filles » :
Après avoir démissionné ... suite à un licenciement, Jane, Juju Mag et Béné se lancent un défi, créer leur start up : Allez les filles ! Place à leur passion commune la chanson. Ces quatre nouvelles entrepreneuses dynamiques viennent présenter leur concept une chanson pour chaque occasion. Leur objectif, accompagner les temps forts de votre vie pour en faire des moments inoubliables. Un répertoire de chansons tendres ou énergiques, drôles et décapées de Bobby Mc Ferrin à Nino Ferrer en passant par Richard Gotainer ou les Beatles.

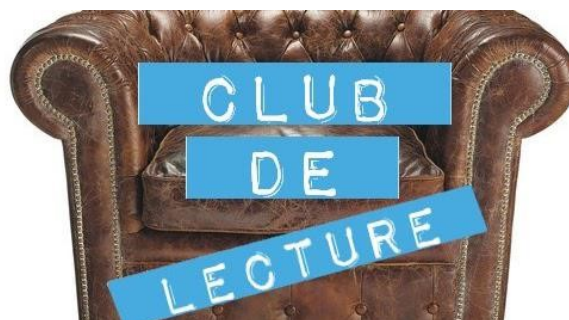
MANIFESTATIONS A VENIR

Bibliothèque Municipale : Prochains clubs de lecture.

VENDREDI 01 MARS
VENDREDI 29 MARS
19H30

Venez partager un bon moment autour de la lecture
Comment ça marche :

Apportez un de vos coups de cœur (roman, documentaire, BD etc.) et présentez-le au CLUB DE LECTURE



A LA BIBLIOTHEQUE
19, rue de la Mairie
RENSEIGNEMENTS
02.99.92.05.71

L' Amicale Laique

L'Amicale Laique vous donne rendez-vous pour son week-end théâtre avec la troupe du « Pied en Couliesses », Venez passer 2 heures de bonne humeur avec la comédie « tout bascule »

le samedi 2 Mars
à 20h30 et le
dimanche 3 Mars
à 14h30

dans la salle du Rotz à Maure de Bretagne- Val d'Anast ;

Réservations par tel : 06.44.30.90.52

ou via un formulaire en ligne sur : <http://lepiedencouliesses.free.fr>

Tarifs :

Adulte : 7€

Réduits 3€.

Pour voir toutes les actions de l'Amicale Laique, retrouvez- la sur son blog amicalelachapelleb.blogspot.com et sur sa page facebook.

THEATRE
SAISON 2019
TOUT BASCULE
une comédie créée par **OLIVIER LEJEUNE**
MAURE DE BRETAGNE SALLE DU ROTZ
Amicale Laique La Chapelle Bouëxic
Samedi 2 MARS 20H30
Dimanche 3 MARS 14H30
TARIFS pour toutes les séances :
Adultes : 7€
Tarif réduit : 3€
RÉSERVATION DE BILLETS CONSEILLÉE
par téléphone au 06 44 30 90 52 ou sur le site internet: <http://lepiedencouliesses.free.fr>

Associations

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le lundi 28 janvier dernier. L'association compte désormais 34 adhérents dont 10 citoyens de la paix et 4 veuves des Anciens combattants. Le calendrier des manifestations a été présenté :

- Le 8 mai : Rassemblement au monument aux morts. Ensuite, cérémonie cantonale à SAINT-SEGLIN.
- En Mai : Voyage d'une journée à LAVAL (date à définir).
- Le 11 novembre : rassemblement au monument aux morts, suivi d'une cérémonie cantonale à LOUTEHEL.
- Le 5 décembre : Cérémonie AFN à LA CHAPELLE-BOUËXIC.



Au cours de l'année 2019, un échange de correspondances aura lieu entre les enfants de l'école, l'association des Anciens Combattants et les militaires du 2ème RMA de Bruz. Des militaires de cette compagnie seront partis en mission au Tchad ou au Mali, les élèves échangeront des courriers avec eux durant cette mission.

Voici la composition du bureau :

Président : Jo BESCHU - Vice président: Jean RAIMBAULT. Secrétaire : Francis RAIMBAULT - Secrétaire Adjoint : Jean GICQUEL. Trésorier : Alain THOMAS - Trésorier adjoint : Henri MONNERAIS - Président d'honneur : Armand POUËSSEL. Membre représentante des veuves : Paulette LERUSSARD.

Membre représentant les citoyens de la Paix : Gilbert FONTAINE.

Autre membres : Marcel MANDON, René PITHOIS, Rémy COUDRAIS, Joseph GUEZAIS.

Portes drapeaux : Jean RAIMBAULT : 14/18. Maurice LEVEQUE : 39/45 - Henri ESNAULT : CATM.

Gilbert FONTAINE : Citoyen de la Paix. .

LES FLECHES CHAPELLOISES

Pour les personnes intéressées par le VTC, pour rouler et découvrir les chemins et sentiers du secteur mais ne souhaitant pas rouler seul mais à plusieurs : Il est possible de créer un groupe au sein des Flèches Chapelloises avec une personne responsable pour organiser les balades.

Si vous êtes intéressés
contacter le

07.78.13.10.81.



LA DYNAMIQUE : Gym et Zumba



De gauche à droite :

Mme Annie CHEVALIER
(trésorière),
Mme PHILIPPEAU Sylvie
(Présidente),
Mme LE LAY Linda
(secrétaire)

Le 17 janvier dernier s'est déroulé à la salle polyvalente, l'assemblée générale de la dynamique Section Gym et Zumba. 31 Adhérentes avaient répondu présentes à cette invitation.

Lors de cette assemblée, Mme PHILIPPEAU Sylvie (Secrétaire) a dressé un bilan sur l'année écoulée.

A ce jour, il y a 53 adhérents (gym et Zumba) confondus. Après avoir dégusté une galette des rois, le renouvellement du bureau a eu lieu.

Présidente : Mme PHILIPPEAU Sylvie. Trésorière : Mme CHEVALIER Annie Secrétaire : Mme LE LAY Linda
Membres : Mmes COEURU Nathalie, COZIC Gwendoline, LEMÉE Nathalie, MARTIN Alexandra, MARTIN Nolwenn, MIGEON Claudine, MORAZIN Gisèle.

La nouvelle Présidente a tenu à remercier Mme LARCHER Ghislaine pour ses nombreuses années en tant que présidente de l'association. **A ce jour, il est toujours possible de s'inscrire pour les cours de gym ou Zumba.**

Les cours de gym ont lieu le mercredi de 10h 15 à 11h15 ou le jeudi de 19h15 à 20h15. Pour la zumba, le rendez vous a lieu le jeudi de 20h15 à 21h15. Lieu : salle polyvalente. **Deux cours gratuits vous sont proposés afin de découvrir ces activités.**

BRADERIE



La braderie organisée par le comité des fêtes aura lieu le **lundi 22 avril 2019**, sur la Vigne.

L'arrivée des exposants se fera de 6H30 à 9H00 et l'ouverture de 9H00 à 18H00.

Aucune réservation n'est nécessaire pour exposer. Pour de plus amples renseignements vous pouvez joindre le mobile du comité au **07.83.09.41.01**.

CLUB DE L'AMITIE



Le Club de l'Amitié invite ses adhérents à son repas de printemps le **samedi 30 Mars à 12 heures à la salle polyvalente**.

Participation Adhérent : 13 Euros.

Inscriptions avant le 25 mars 2018
au 02.99.92.05.67 ou par mail
clubamitiechappellois@gmail.com

Nous comptons sur vous tous !

LE CONCOURS DE BOULES

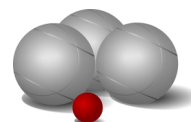
Pour la 16ème année consécutive, le concours de boules chapellois aura lieu **de mi avril à mi octobre** en doublette.

Une annonce sera également en ligne dans les rubriques « actualité » et « agenda » sur le site internet de la Commune www.lachapellebouexic.fr

La réunion d'inscription au concours aura lieu le Jeudi **18 Avril 2019 de 19h00 à 20h00**, à la salle de réunion de la Bibliothèque.

A Bientôt.

Patrick LEMOINE



US CHAPELLOISE

L'US Chapelloise recherche de nouveaux joueurs « Séniors et Vétérans » ainsi que des arbitres. N'hésitez pas à contacter le club par mail : 35.531903@footbretagne.org

A noter dans vos agendas !

Le club fêtera ses 40 ans le **Samedi 11 Mai**.

Dimanche 9 Juin tournoi sénior.

Plus d'infos dans le prochain écho chapellois ou sur le site internet de la Commune www.lachapellebouexic.fr



Composition du bureau de l'US Chapelloise.

Président d'honneur : Mr DION Pierre.

Président : Mr CHOLLET Kévin

Vice-Président : Mr GAINARD Robert.

Trésorier : Mr RIGAUD Gérard.

Trésorier Adjoint : Mr GERARD Noël

Secrétaire : Mr TESSIER David

Secrétaire Adjoint : Mr LAVOLE Anthony.

Membres :

Mme GAUTHIER Véronique et Mrs BEDIN Jonathan, BESNARD Fabien, BOINA Rafiou, GAHIER Christian,, GAUTHIER Frédéric, HIGNET Antoine, LERAY Renan, LETOURNEL Christopher.

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30
Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00
2 - 16 et 30 Mars
13 et 27 avril



Permanence des élus
de 10h à 12h00

Le samedi
sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.fr
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
Samedi de
9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10



Bibliothèque Municipale

Mardi de 16h à 18h
Mercredi de 10h à 12h00
et de 16h à 18h
Jeudi de 16h à 18h
Vendredi de 16h à 18h
Samedi
de 10h30 à

19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71

✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 9h45
et de
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com



Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus
☎ 02.99.92.46.99
Mairie de Guichen
☎ 02.99.52.05.75



Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de
son collaborateur Nicolas Elleouet au
06.64.82.58.50 ou par mail Nico-
las.Elleouet@clb-an.fr
Vendredi de 15h à 18h à Guichen



Vallons de Haute Bretagne Communauté

ZA les landes
12, rue Blaise Pascal - BP 88051
35580 GUICHEN
☎ 02 99 57 03 80
accueil@vallonsdehautebretagne.fr



Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h
Mercredi et vendredi de 14h à 17h -
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h -
Mercredi et vendredi de 14h à 18h -
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Route de Maure à MERNEL



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux
horaires des transports Illeneo en direction
de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la
mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés
à l'abri de bus « Rue de Rennes ».